

10.04.2025 – 07:00 Uhr

Code des casinos suisses pour la protection des joueurs / www.protectionjoueurs.ch

Berne (ots) -

En octroyant des concessions aux maisons de jeu, la Confédération nous a confié des droits économiques et les a liés à une action responsable. Les casinos de Suisse, sommes conscients de ce privilège et de la responsabilité qui en découle. Ils soutiennent pleinement la loi et l'intention du législateur. Cela vaut en particulier pour la protection des joueurs. En avril 2025, tous les casinos de Suisse se sont engagés volontairement à respecter un code commun contraignant de protection des joueurs, qui va au-delà des prescriptions légales. Il comprend des mesures de protection efficaces et durables pour leurs clients. Le code est publié sur le site www.protectionjoueurs.ch. On y trouve également des informations complémentaires et des offres d'aide.

En adoptant ce code de protection des joueurs, les casinos suisses titulaires d'une concession se distinguent clairement des prestataires étrangers illégaux qui contournent en permanence les dispositions légales de protection des joueurs et qui, de surcroît, ne versent aucune contribution à l'AVS. Les joueurs en Suisse doivent être protégés contre les casinos en ligne illégaux.

Dr Gerhard Pfister, président de la Fédération Suisse des Casinos : " Les casinos ont une expérience de plusieurs décennies dans la protection des joueurs. Avec ce code, ils indiquent les mesures les plus importantes, notamment la formation de leur personnel, une publicité modérée et la protection de la jeunesse. Ils se distinguent ainsi clairement des prestataires illégaux qui n'offrent aucune protection aux joueurs et ne versent aucune taxe à l'AVS ".

Extrait du code (code complet sur www.protectionjoueurs.ch)

1. Formation : chaque casino met à disposition des collaborateurs et collaboratrices spécialement formés à la protection des joueurs.
2. Détection précoce : chaque casino définit des critères pour la détection précoce des personnes à risque, en tenant compte des différences de risque entre le secteur terrestre et le secteur en ligne.
3. Clarification : pour les personnes à risque, la situation financière doit être clarifiée sur la base du certificat de salaire, des documents bancaires et des conditions de vie.
4. Exclusion de jeu : les personnes qui jouent au-dessus de leurs moyens financiers seront exclues.
5. Protection de la jeunesse : les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas jouer. Les jeunes adultes de plus de 18 ans sont protégés par des mesures spéciales.
6. Une publicité avec retenue : les casinos suisses renoncent à la publicité télévisée avant 22 heures. Les casinos en ligne utilisent l'avertissement "Jouez de manière responsable". La publicité agressive provient de casinos illégaux.
7. L'efficacité des mesures de protection est régulièrement contrôlée et développée en collaboration avec des experts.
8. Information : les casinos informent sur les risques liés aux jeux d'argent et mettent à disposition des offres d'aide : www.protectionjoueurs.ch
9. Caractère obligatoire : le code est obligatoire pour tous les casinos terrestres et en ligne suisses.

Contact:

Dr Gerhard Pfister, président de la FSC, 079 334 12 30, gerhard.pfister@parl.ch

Marc Friedrich, directeur de la FSC, tél. 079 279 39 62, friedrich@switzerlandcasinos.ch